

PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL - SYNDICAT MIXTE DEPART

SEANCE DU 19 MAI 2026

Y SCHOOLS – 18H30

Date des convocations	12-05-26	L'an deux mille vingt-six, le mardi dix-neuf mai, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre de l'école Y Schools, 217 avenue Pierre Brossolette à TROYES, sous la présidence de M. Jean-Pierre ABEL.
Nombre de délégués titulaires en exercice	74	
Nombre de délégués titulaires présents	47	
Nombre de délégués titulaires ayant donné pouvoir	11 (6 suppléants)	
QUORUM (38)	ATTEINT (53)	

A été nommé secrétaire de séance :
M. Benoit LOUIS.

Présents :

CA Troyes Champagne Métropole : ABEL Jean-Pierre, BRAUN Jean-Paul, BRNCIC Véronique, CHALVET Marie-Ange, CORNUMAND Agnès, D'ALLEMAGNE Julien, DEHARBE Dominique, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Damien, DUQUESNOY Olivier, FAIVRE Philippe, FLEURET Dominique, GAUTHIER Anne-Sophie, GAUTHIER-NACRI Geoffrey (suppléant), GOUJARD Pascal (suppléant), HOUARD Bruno, LANDREAT Pascal, LEBECQ Jérémy, LOUIS Benoît, MARCHAL Yves, POTTIER Denis, PROVENCE Gérard, RAYMOND Arnaud, TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice (suppléante), VAN DEN BROECKE Bertrand

CC Forêts Lacs Terres en Champagne : COUSIN Jean-François, JANNY Philippe (suppléant), RAPINAT Rodolphe

CC Arcis Mailly Ramerupt : DUMONT Nelly, JACQUES Jean-Paul, MARCHAND Francis, MICHONNEAU Philippe, ROBERT Jean-Claude

CC Lacs de Champagne : BRUANT Pascal, CHAMBON Hervé, JACQUARD Gilles

CC Vendeuvre-Soulaines : BRETON Stéphane, CARTIER Thierry, CERVANTES Jésus, TOURNEMEULLE Christophe

CC Région de Bar-sur-Aube : GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël (suppléant)

CC Barséquanais en Champagne : BENOIST-LUCY Xavier, DULIERE Jean-Dominique, LOMBART Michel, PARISOT David, THIEBAUT Didier

CC Chaourçois et Val d'Armanche : BATAILLE Roger, BAVOIL Davy (suppléant), DRUMINY Francis

CC Pays d'Othe : BAILLY Sylviane, PROT Hubert, VELUT Sylvie

Représentés (9 pouvoirs) : BAUDOUX Bruno par TURPIN-PADIRAC Marie-Béatrice (suppléante), BORDE Philippe par GAGNANT Thomas (titulaire), BREVOT Benoît par GEOFFROY Mikaël (suppléant), COCHET Jean-Michel par HOUARD Bruno (titulaire), DUSACQ Maxime par GAUTHIER-NACRI Geoffrey (suppléant), GARNERIN David par GOUJARD Pascal (suppléant), JACQUINET Olivier par JANNY Philippe (suppléant), PELLETIER Denis par BAVOIL Davy (suppléant), RESIDORI Jean-Philippe par BRUANT Pascal (titulaire), ROLLIN David par DRUMINY Francis (titulaire), TRESSOU Marie-Hélène par LEBECQ Jérémy (titulaire).

Autres personnes présentes : DAVID Laëtitia, LEITZ Claudie, PATRIS Guillaume, ROBLES Valérie, TAPE Eliane (agents syndicat DEPART), COINTRE Laurent (DGS Troyes Champagne Métropole), ROLLAND Dominique (société Praktice)

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance (rapport 2026-05-01)
2. Approbation du procès-verbal des séances du 2 mars 2026 (rapport 2026-05-02)
3. Election du Président
4. Détermination de la composition du Bureau (rapport 2026-05-03)
5. Election des Vice-Présidents et des autres Membres du Bureau
6. Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical (rapport 2026-05-04)
7. Délégations au Président (rapport 2026-05-05)
8. Délégation des avis (rapport 2026-05-06)
9. Délégation au Bureau de l'autorisation de saisine de la CDAC (rapport 2026-05-07)
10. Désignation des représentants du syndicat à la Fédération nationale des SCoT (rapport 2026-05-08)
11. Désignation des représentants du syndicat au CEPRI (rapport 2026-05-09)
12. Désignation des représentants au CNAS (rapport 2026-05-10)
13. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (rapport 2026-05-11)
14. Adoption du Compte Financier Unique 2025 (rapport 2026-05-12)
15. Détermination du taux des indemnités de fonction (rapport 2026-05-13)
16. Choix du mode de publication des actes du syndicat DEPART (rapport 2026-05-14)
17. Lecture de la Charte de l' élu local
18. Questions diverses

Déroulé de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL ouvre la séance du comité syndical le mardi 19 mai 2026 à 18h45 dans les locaux de Y Schools à Troyes, après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum était atteint.

1. Délibération n°2026-05-01 : Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée de désigner, parmi les élus présents lors de cette séance, celui le plus jeune comme secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical, après accord de l'intéressé et, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER M. Benoît LOUIS comme secrétaire de séance.**

Monsieur Benoît LOUIS (Barbèrey-Saint-Sulpice) rejoint la tribune.

2. Délibération n°2026-05-02 : Approbation du procès-verbal des séances du 2 mars 2026

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif aux deux séances du comité syndical qui se sont tenues successivement le 2 mars 2026, dédiées au débat d'orientations budgétaires, à l'adoption du compte financier unique 2025 et du budget primitif 2026. L'assemblée avait également voté l'engagement d'une évaluation environnementale et défini les objectifs poursuivis et modalités de concertation dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°1 du SCoT des Territoires de l'Aube. Le rapport d'activités 2025 du syndicat DEPART, remis aux délégués présents, avait ensuite été présenté, ainsi que le programme de travail de l'année 2026.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le procès-verbal des séances du Comité syndical du 2 mars 2026.**

3. Election du Président

M. le Président Jean-Pierre ABEL transmet ensuite la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, M. Gérard PROVENCE (Bucey-en-Othe), afin de procéder à l'élection du Président.

M. Gérard PROVENCE remercie tout d'abord le Président sortant pour les années de travail effectuées au service des territoires, dans un esprit de respect et d'efficacité. Puis, afin de procéder à l'élection du nouveau Président du syndicat, il propose à Mme Nelly DUMONT (Le Chêne) et à M. Jean-Luc DRAGON (Saint-André-les-Vergers) les fonctions d'assesseurs pour constituer le bureau de vote.

Mme Nelly DUMONT et M. Jean-Luc DRAGON rejoignent la tribune.

Le fonctionnement du boîtier de vote électronique, facilitant le déroulé des élections et garantissant le scrutin secret, est présenté au délégués syndicaux et un test est effectué en direct.

M. Gérard PROVENCE propose la candidature de M. Jean-Pierre ABEL, Conseiller municipal des Noës-près-Troyes (Troyes Champagne Métropole) et appelle à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'étant enregistrée, les délégués syndicaux sont appelés à voter à l'aide du boîtier de vote électronique qui leur a été remis.

M. Jean-Pierre ABEL est installé dans ses fonctions de Président à 56 voix pour ; 0 contre ; 2 blancs ; 0 abstention.

4. Délibération n°2026-05-03 : Détermination de la composition du Bureau

M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie chaleureusement les délégués pour leur confiance renouvelée, et reprend la présidence de séance pour proposer au comité syndical de déterminer la nouvelle composition du Bureau.

Il propose le maintien du Bureau à 16 personnes comme dans le précédent mandat, constitué d'1 Président, de 2 Vice-Présidents et de 13 membres. Cette répartition assure le respect de la représentation des territoires composant le SCoT.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DETERMINER la composition du Bureau du syndicat DEPART comme suit :**
 - 16 personnes soit :**
 - **1 Président(e),**
 - **2 Vice-Président(e)s,**
 - **13 membres.**

1. Election des Vice-Présidents et des autres Membres du Bureau

M. le Président Jean-Pierre ABEL fait procéder à l'élection des 2 Vice-Présidents et des 13 autres membres du Bureau. Il propose les candidatures aux postes de Vice-Présidents de :

- 1^{ère} VP : Madame Marie-Ange CHALVET, Maire du Pavillon Sainte Julie (Troyes Champagne Métropole),
- 2^{ème} VP : Monsieur Gilles JACQUARD, Maire de Molins-sur-Aube (CC Lacs de Champagne).

Aucune autre candidature n'étant enregistrée, les délégués syndicaux sont appelés à voter.

Mme Marie-Ange CHALVET est élue 1^{ère} Vice-Présidente avec 57 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 0 abstention.

M. Gilles JACQUARD est élu 2^{ème} Vice-Président avec 57 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 0 abstention.

M. le Président Jean-Pierre ABEL convie ensuite l'assemblée à l'élection des autres membres du Bureau. Il propose les candidatures suivantes :

- Monsieur Roger BATAILLE, Maire d'Ervy-le-Châtel (CC Chaourçois et Val d'Armance),
- Monsieur Bruno BAUDOUX, Maire-adjoint de Troyes (TCM),
- Monsieur Jean-Luc DRAGON, Conseiller municipal de Saint-André-les-Vergers (TCM),
- Monsieur Olivier DUQUESNOY, Maire de Saint-Pouange (TCM),
- Monsieur Philippe FAIVRE, Conseiller municipal de Buchères (TCM),
- Madame Anne-Sophie GAUTHIER, Maire de Laines-aux-Bois (TCM),
- Monsieur Olivier JACQUINET, Maire de Mesnil-Sellières (CC Forêts Lacs Terres en Champagne),
- Monsieur Laurent L'ETROP, Maire de Saint-Benoist-sur-Vanne (CC Pays d'Othe),
- Monsieur Denis POTTIER, Maire de Sainte-Maure (TCM),
- Monsieur Jean-Claude ROBERT, Maire de Mailly-le-Camp (CC Arcis Mailly Ramerupt),
- Monsieur Éric SLANGEN, Maire-adjoint de Bar-sur-Aube (CC Région de Bar-sur-Aube),
- Monsieur Didier THIEBAUT, Maire de Landreville (CC Barséquanais en Champagne),
- Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, Maire de La Chaise (CC Vendeuvre-Soulaines).

Aucune autre candidature n'est soumise au vote.

Membres du Bureau :

M. Roger BATAILLE est élu avec 54 voix pour ; 1 contre ; 3 blancs ; 0 abstention.

M. Bruno BAUDOUX est élu avec 50 voix pour ; 1 contre ; 4 blancs ; 3 abstentions.

M. Jean-Luc DRAGON est élu avec 54 voix pour ; 0 contre ; 2 blancs ; 2 abstentions.

M. Olivier DUQUESNOY est élu avec 52 voix pour ; 1 contre ; 4 blancs ; 1 abstention.

M. Philippe FAIVRE est élu avec 57 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 0 abstention.

Mme Anne-Sophie GAUTHIER est élue avec 53 voix pour ; 3 contre ; 1 blanc ; 1 abstention.

M. Olivier JACQUINET est élu avec 44 voix pour ; 6 contre ; 6 blancs ; 2 abstentions.

M. Laurent L'ETROP est élu avec 40 voix pour ; 9 contre ; 9 blancs ; 0 abstention.

M. Denis POTTIER est élu avec 53 voix pour ; 3 contre ; 1 blanc ; 1 abstention.

M. Jean-Claude ROBERT est élu avec 57 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 0 abstention.

M. Éric SLANGEN est élu avec 37 voix pour ; 9 contre ; 9 blancs ; 3 abstentions.

M. Didier THIEBAUT est élu avec 58 voix pour ; 0 contre ; 0 blanc ; 0 abstention.

M. Christophe TOURNEMEULLE est élu avec 56 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 1 abstention.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, M. le Président Jean-Pierre ABEL précise que les équilibres sont préservés entre la communauté d'agglomération et les 8 communautés de communes composant le périmètre du syndicat. Cette répartition des sièges au sein du Bureau, travaillée en dialogue avec les Présidents des différentes intercommunalités, se veut calquée sur celle de l'assemblée, le comité syndical étant composé pour moitié d'élus de Troyes Champagne Métropole et pour moitié d'élus des communautés de communes.

M. le Président Jean-Pierre ABEL invite ensuite les 2 Vice-Présidents à le rejoindre à la tribune, et remercie l'ensemble des délégués syndicaux pour leur engagement et leur confiance, rappelant son fort attachement au syndicat depuis 25 ans. Il rappelle l'importance du document porté par le syndicat DEPART, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Territoires de l'Aube, qui regroupe 9 EPCI et 352 communes, soit 80% de la population et de la superficie du département. Il évoque les enjeux d'articulation des différents documents de planification et d'urbanisme et la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette qu'il souhaite travailler avec le plus de bon sens et de pragmatisme possible.

2. Délibération n°2026-05-04 : Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente Marie-Ange CHALVET poursuit la séance avec la lecture de l'adoption du règlement intérieur du comité syndical. Ce règlement s'inscrit en complément des statuts du syndicat et du code général des collectivités territoriales pour préciser certaines modalités de fonctionnement du comité syndical.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'ADOPTER le règlement intérieur tel qu'il est annexé à la présente.**

M. Dominique DEHARBE quitte l'assemblée.

3. Délibération n°2026-05-05 : Délégations au Président

M. le 2^{ème} Vice-Président Gilles JACQUARD propose à l'assemblée l'adoption de diverses délégations au Président, parmi lesquelles notamment la préparation et passation de marchés publics, pour des marchés de fournitures et de services d'un montant inférieur à 80 000 € HT ; et l'approbation de contrats et conventions, hors marchés publics, sans effet financier pour le syndicat (ou dont la dépense aura été prévue au budget).

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DELEGUER au Président, pour la durée de son mandat, l'ensemble des délégations énoncées.**

4. Délibération n°2026-05-06 : Délégations des avis

M. le 2^{ème} Vice-Président Gilles JACQUARD donne ensuite lecture au comité syndical du rapport relatif à la délégation des avis sur les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale), ainsi que sur d'autres plans ou schémas, ces avis devant généralement être transmis dans un délai de deux à trois mois à compter de la réception des dossiers.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (55 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 1 abstention) :

- **DE DELEGUER l'expression des avis ou accords au Président après examen des dossiers en Bureau, ou, en cas d'empêchement du Président, au 1^{er} Vice-Président ;**
- **DE RENDRE COMPTE des avis ou accords émis au Comité syndical lors de ses séances.**

5. Délibération n°2026-05-07 : Délégations au Bureau de l'autorisation de saisine de la CDAC

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente Marie-Ange CHALVET poursuit la séance avec la lecture de la délégation au Bureau de l'autorisation de saisine de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Cette délégation permet au syndicat d'être plus réactif pour saisir au besoin la CDAC (les délais étant très contraints), si l'analyse du permis de construire commercial le justifie.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DONNER DELEGATION au Bureau syndical pour autoriser le cas échéant le Président à saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour les projets commerciaux dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 mètres carrés dans les communes de moins de 20 000 habitants, et, pour les projets qui engendrent une artificialisation des sols au sens du V de l'article L.752-6, dans toutes les communes.**

6. Délibération n°2026-05-08 : Désignation des représentants du syndicat à la Fédération nationale des SCoT

Mme la 1^{ère} Vice-Présidente Marie-Ange CHALVET propose ensuite la désignation des représentants à la Fédération Nationale des SCoT, à laquelle le syndicat DEPART est adhérent depuis 2011. Cette Fédération porte la voix et les enjeux de tous les SCoT à l'échelle nationale, et constitue un centre de ressources autant qu'un réseau précieux pour le syndicat.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER pour représentants du syndicat DEPART à la Fédération nationale des SCoT : le Président en tant que membre titulaire, et le 2^e Vice-Président en tant que membre suppléant ;**
- **DE RENDRE COMPTE des activités de la Fédération nationale des SCoT au Comité syndical lors de ses séances.**

7. Délibération n°2026-05-09 : Désignation des représentants du syndicat au CEPRI

M. le 2^{ème} Vice-Président Gilles JACQUARD poursuit avec la désignation des représentants au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), auquel le syndicat adhère depuis 2016.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE DESIGNER pour représentants du syndicat DEPART au CEPRI : le Président en tant que membre titulaire, et le 1^{er} Vice-Président en tant que membre suppléant ;**
- **DE RENDRE COMPTE des activités du CEPRI au Comité syndical lors de ses séances.**

8. Délibération n°2026-05-10 : Désignation des représentants au CNAS

M. le Président Jean-Pierre ABEL rappelle que le syndicat a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale. Un élu doit être désigné pour représenter le syndicat lors de l'assemblée départementale annuelle du CNAS. Monsieur Olivier JACQUINET, déjà désigné sous le précédent mandat, est proposé.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (53 voix pour ; 2 contre ; 2 blancs ; 0 abstention) :

- **DE DESIGNER Monsieur Olivier JACQUINET, membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu notamment pour représenter le syndicat DEPART au sein du CNAS.**

9. Délibération n°2026-05-11 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

M. le Président Jean-Pierre ABEL propose ensuite la lecture du règlement budgétaire et financier du syndicat qui doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **D'APPROUVER le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé ;**
- **D'ACTER l'application immédiate de ce règlement ;**
- **D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les règles édictées dans le règlement budgétaire et financier.**

10. Délibération n°2026-05-12 : Adoption du Compte Financier Unique 2025

M. le Président Jean-Pierre ABEL informe l'assemblée que suite à un problème informatique empêchant la transmission en Préfecture du CFU voté lors du comité syndical du 2 mars 2026, dans les délais fixés par la loi, il convient de délibérer à nouveau.

M. le Président étant sorti de la salle, Mme la 1^{ère} Vice-Présidente Marie-Ange CHALVET présente à l'assemblée le compte financier unique 2025 du syndicat, décliné comme suit :

- Résultat antérieur reporté : 325 777,39 €
- Solde des réalisations de l'exercice 2025 : -86 583,82 €
- Restes à réaliser : -214,26 €
- Résultat cumulé : 238 979,31 €

Le Conseil Syndical, sur proposition de Mme la 1^{ère} Vice-Présidente Marie-Ange CHALVET et après en avoir délibéré, décide (54 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 1 abstention) :

- **DE CONSTATER** que la **procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public. Ainsi, des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;**
- **D'ADOPTER** le **compte financier unique 2025 tel que présenté ;**
- **DE DONNER** pouvoir à **Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

M. le Président Jean-Pierre ABEL rejoint l'assemblée.

11. Délibération n°2026-05-13 : Détermination du taux des indemnités de fonction

M. le Président Jean-Pierre ABEL présente le tableau du taux d'indemnités de fonction qu'il est proposé d'adopter pour ce mandat, pour un coût d'indemnités globales de 2 301,89€ pour le syndicat. Il indique que cette enveloppe reste sensiblement la même que celle fixée pour le précédent mandat afin de ne pas augmenter les charges du syndicat.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (53 voix pour ; 1 contre ; 1 blanc ; 2 abstentions) :

- **D'ACCEPTER** que l'**indemnité du Président soit fixée au taux de 37,41% de l'indice brut terminal en vigueur de la fonction publique ;**
- **D'ACCEPTER** que l'**indemnité des 1^{er} et 2^e Vice-Présidents soit fixée au taux de 18,70% de l'indice brut terminal en vigueur de la fonction publique ;**
- **DE PRECISER** que ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

12. Délibération n°2026-05-14 : Choix du mode de publication des actes du syndicat DEPART

M. le Président Jean-Pierre ABEL indique que le syndicat a fait le choix de publier ses actes uniquement par voie électronique depuis le 1^{er} juillet 2022, et qu'il est proposé de poursuivre ce même choix.

Le Conseil Syndical, sur la proposition de M. le Président et après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) :

- **DE POURSUIVRE** la **publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel, sous forme électronique, sur le site Internet du syndicat.**

Echanges :

M. Jean-Dominique DULIERE (Mussy-sur-Seine) demande des précisions sur la publication des documents du syndicat.

- Mme Claudie LEITZ indique que les actes réglementaires et décisions sont publiés sur le site internet du syndicat via l'application de la SPL X-DEMAT, et que les convocations aux Comités syndicaux sont transmises par voie dématérialisée par le syndicat aux délégués, ainsi que via X-CONVOC. Elle ajoute que de nombreux documents sont en outre disponibles en téléchargement sur le site internet (rapport d'activités, publications...).

13. Lecture de la Charte de l' élu local

M. le Président Jean-Pierre ABEL donne lecture à l'assemblée de la Charte de l' élu local, qui décline plusieurs principes fondamentaux rappelant la responsabilité morale de l' élu local. Il précise que l'intégralité de la Charte est à disposition sur le site internet du syndicat.

L'assemblée en prend bonne note.

14. Questions diverses

Avant de conclure, M. le Président Jean-Pierre ABEL présente l'équipe technique du syndicat qui se tient au service des collectivités sur les questions d'aménagement et d'urbanisme, ainsi que les assistantes administratives.

Il annonce également la tenue d'un prochain comité syndical avant l'été, qui sera l'occasion de faire une information complète sur le SCoT et les missions du syndicat.

Enfin, il remercie chaleureusement les élus qui ont siégé au sein de l'assemblée lors de la précédente mandature, et qui ne poursuivront pas l'aventure, pour l'intérêt porté aux travaux du syndicat et leur investissement. Il exprime une pensée particulière pour l'ancienne 1^{ère} Vice-Présidente Mme Claude HOMEHR, à l'origine du syndicat DEPART, à qui il souhaite rendre hommage pour son extraordinaire engagement.

L'ordre du jour du Comité syndical étant clos et plus aucune observation n'étant formulée, M. le Président Jean-Pierre ABEL remercie les élus pour leur présence et lève la séance à 20 heures 30.

**Le secrétaire de séance,
M. Benoît LOUIS**



**Le Président,
M. Jean-Pierre ABEL**

